



La Regrippière

DEL- 2026 - 004

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 22 janvier  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2026

**OBJET :**  
  
**FOURNITURES  
SCOLAIRES ET  
DOTATIONS  
ECOLES  
PRIMAIRES DE LA  
COMMUNE POUR  
2026**

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,  
Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M CARETTE C.,  
M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme  
HERBRETEAU M-A, Mme PASQUEREAU C.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L,  
M BAUDRY M., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,  
Mme BARON A.,

**POUVOIRS :**  
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M CAILLER R.  
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.  
Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

**SECRETAIRE :** Mme FONTENEAU C

-----  
Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2026 :

➤ 47.00 € pour les fournitures par élève

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :

- Une dotation de 500 € pour le renouvellement des manuels et licences,
- Une dotation de 700 € pour les jeux éducatifs pour les maternelles
- Une dotation de 200 € pour une aide personnalisée et jeux éducatifs
- Une dotation de 600 € pour la BCD

- L'école privée :

- Une dotation au prorata au nombre d'élèves, soit 596 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.
- Une dotation de 834 € pour les jeux éducatifs

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2026 à

- l'article 6067 pour l'école publique pour 5 431 €

- l'article 6574 pour l'école privée pour 5 519 €

Certifié exécutoire par le Maire  
DU 26 JAN. 2026

Le 26 JAN. 2026

Pour extrait conforme au Registre  
fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,  
Pascal EVIN

